



C

ontexte
Le 26 mai 2009, le gouvernement du Québec a approuvé la charte de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea. Cette dernière a pour mission de protéger et de mettre en valeur le bassin versant du lac Blue Sea et du ruisseau Blue Sea, une zone écosensible et menacée de 80 km² qui se situe dans les municipalités de Blue Sea et de Messines.

R

éalizations
Depuis l'approbation de la charte, l'Association a déployé beaucoup d'efforts pour s'organiser et promouvoir ses objectifs auprès des citoyens des municipalités concernées. Jusqu'à maintenant, les accomplissements principaux comprennent les activités suivantes : la tenue de la première assemblée générale annuelle, le 12 juillet 2009; la coordination de deux présentations au sujet de la revégétalisation de la rive; l'établissement d'une communication continue et formelle entre les dirigeants des sept associations locales de lac et les maires de Blues Sea et de Messines; et la rédaction préliminaire d'un plan d'action à quatre volets. Ce dernier met l'accent sur la surveillance de l'état du lac et de ses rives, sur la mobilisation de la population locale en soutien à la mission de l'Association, sur la communication avec les autorités et les associations locales et régionales, et sur le renforcement de l'Association en tant qu'organisation efficace et durable.

U

ne solution inclusive et mobilisatrice
Bien que l'Association soit bien lancée, elle ne saurait accomplir sa mission sans le soutien de tous les citoyens concernés, c'est-à-dire autant les résidents permanents que les propriétaires de chalet. En devenant membre de l'Association, votre famille et vous aiderez à conserver notre lac magnifique pour les générations à venir et, du même coup, vous contribuerez à protéger votre investissement dans la région. À titre de membre, vous aurez l'occasion unique d'influencer le cours des choses, d'en savoir plus sur les problèmes relatifs à l'écosystème local, de réagir de façon proactive aux menaces qui pèsent sur le milieu aquatique à court et à moyen terme, et de faire partie d'un groupe amical et solidaire qui partage votre intérêt envers la protection de notre lac et vos préoccupations.

Pour devenir membre, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et le poster en y joignant un chèque de 20 \$ couvrant les frais annuels, à l'Association du bassin versant du lac Blue Sea, CP 69, Messines (Québec) J0X 2J0
Municipalité de Messines, téléphone : 819-465-2323 - www.messines.ca - Municipalité de Blue Sea, téléphone : 819-463-2261

Prenez part aux efforts d'une équipe déterminée à empêcher la mort précoce de notre lac, en devenant membre de l'Association

Nom :

Courriel :

No(s) de téléphone :

Adresse domiciliaire :

Adresse du chalet (si différente) :

Adresse postale (si différente) :

Conseil d'administration de l'ABVLBS : président : Marc Grégoire; vice-présidente : Louise Verreault; secrétaire : Eric DesRosiers et trésorière : Marlène Thonnard
Administrateurs : Denis M. Côté, Dick Ryan, Richard Mayer et Gilles Galipeau

Avec la collaboration de Laurent Fortin, maire de Blue Sea et de Ronald Cross, maire de Messines